**Pièces constitutives d’un dossier de demande de duplicata de P.U.H**

⇒ Demande timbrée (timbre communal) adressée au maire de la commune ou de l’arrondissement territorialement compétent :

NB : préciser la situation matrimoniale du demandeur

⇒ Photocopie du PUH perdu (S’il y a lieu)

⇒ Etat des Droits Réels (sans charge)

⇒Récépissé de perte ;

⇒ Procès Verbal d’Evaluation ou de Constat de mise en valeur ⇒ Photocopie légalisée de la pièce d’identité :

* Carte d’Identité ou
* Passeport ou
* Permis de conduire ou
* Récépissé de reconnaissance ou
* Registre du commerce et statuts ou
* Autres ;

⇒ Les reçus de paiement de la Taxe de Résidence des trois (03) dernières années ;

⇒ Un Timbre Communal pour PUH ;

⇒ Deux (02) Timbres Fiscaux de 200 FCFA